



- 1** Le directeur en charge de la formation a dans ses missions le pilotage des liens entre les services conseil aux entreprises et formation conformément aux objectifs de la mandature
- 2** En cours de régionalisation, les collaborateurs seront affectés prochainement à une structure régionale
- 3** L'expertise innovation sera dorénavant assurée par la Technopôle dans le cadre d'une convention précisant les modalités de ce partenariat